

Canagrex

Le premier ministre a déjà indiqué lui-même la question cruciale, qui est de pouvoir vendre à des prix internationalement compétitifs. Ce que le gouvernement envisage pour CANAGREX ne fait rien en ce sens.

Puisque le gouvernement affirme qu'il faut lutter pour contenir le déficit, pour emprunter les termes du premier ministre, les associations susdites estiment qu'il ne doit pas utiliser les fonds publics pour une initiative dont la raison d'être est si contestable. Il faut qu'il revienne sur cette décision.

Le gouvernement ne s'est pas ravisé, il n'est pas revenu sur cette décision, en dépit de ce que le ministre de l'Agriculture appelle des amendements. Ces amendements sont sans conséquence.

Du point de vue de la collaboration si cruciale pour nos exportations agricoles, il serait particulièrement déplorable que le gouvernement décide d'imposer cette mesure de force au Parlement en recourant aux procédures parlementaires les plus draconiennes. Considérant qu'un très fort pourcentage de ceux que cela toucherait au Canada sont fortement opposés à Canagrex, nous prions encore une fois le gouvernement de prendre acte que ce projet manque d'appui et de chercher les moyens de réaliser un consensus par la voie de la consultation, dans l'esprit des déclarations publiques faites par le premier ministre.

A ce qu'il semble, monsieur le Président, le premier ministre s'est écarté de cette politique. Je vois que vous êtes sur le point de vous lever, monsieur le Président. Merci de m'avoir permis d'exprimer mon point de vue, et j'espère que le ministre de l'Agriculture réfléchira à la question.

M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-85, du projet de loi sur Canagrex, parce que je suis un des premiers à reconnaître que, dans l'est du Canada en particulier, nous n'avons pas pour développer nos exportations les mécanismes de commercialisation nécessaires, comme ceux dont dispose l'ouest du Canada sous l'égide de la Commission canadienne du blé.

Je signalerai cependant que lorsque ce projet était au comité, des amendements y ont été apportés pour éviter que Canagrex puisse jamais intervenir dans la production vivrière. Cela devrait étouffer les rumeurs sans fondements lancées par les députés de l'opposition, qui en tirent argument.

D'autres amendements évitent que Canagrex puisse s'occuper d'exportation autrement qu'avec la collaboration ou à la demande des groupes de producteurs, des transformateurs, des fabricants ou des particuliers. Je voudrais signaler que si l'on examine les quantités de produits agricoles exportés l'an dernier et si l'on tient compte qu'en 1982 les exportations de blé ont augmenté de 15 p. 100 par rapport à 1981 alors que pour les autres produits agricoles l'augmentation n'était que de 2 p. 100, ce seul fait nous apprend qu'il y a de graves lacunes dans l'exportation des produits agricoles canadiens.

Je dois marquer mon désaccord avec les députés de l'opposition officielle, qui voudraient empêcher les agriculteurs canadiens d'avoir leur mot à dire dans l'exportation de leurs produits. Comment peuvent-ils prétendre que les agriculteurs n'ont pas les connaissances ou l'expérience nécessaires pour collaborer avec les transformateurs à la mise en valeur de leur propre potentiel, en tant que citoyens d'un pays exportateur? Ces connaissances et cette expérience ils les possèdent, et quand l'opposition officielle prétend le contraire, elle insulte à l'intelligence de tous les agriculteurs du Canada.

Je suis également en désaccord avec les députés de l'opposition officielle lorsqu'ils affirment que Canagrex marque un pas de plus vers le socialisme. Examinez la liste des sociétés de la

Couronne qui existent en Alberta. Le gouvernement albertain est propriétaire de la moitié du territoire, il est propriétaire des droits d'exploitation minière, il ne permet pas au propriétaire du sol d'être propriétaire des droits miniers comme cela se fait en Ontario. Ce gouvernement participe directement à des sociétés de fiducie et autres, il participe directement à l'exportation des produits agricoles. Ce que nous demandons avec ce texte, monsieur le Président, c'est que tous les agriculteurs du Canada disposent des mêmes instruments, pour développer leur production et l'écouler sur les marchés mondiaux, que les agriculteurs de l'ouest du Canada.

Des représentants d'un des comtés les plus productifs de l'Ontario ont écrit à leur député qui siège dans l'opposition. Leur lettre se terminait par le passage suivant:

Monsieur, quelle que soit votre opinion à ce sujet, quand viendra le temps de voter, les agriculteurs d'Oxford veulent Canagrex et veulent l'avoir tout de suite! Assez de perte de temps!

Voilà qui expose les choses carrément, monsieur le Président, voilà qui nous trace la voie. Surtout quand les prix sont aussi bas sur les bourses de denrées qu'en ce moment, Canagrex sera un moyen de développer le potentiel qui se présente pour nos produits sur les marchés, de trouver des débouchés.

Les agriculteurs de l'Ontario, ceux de l'ensemble de l'est du Canada, ceux de l'ouest du Canada et tous les agriculteurs qui veulent se faire entendre, les membres de la Fédération canadienne de l'agriculture, les membres de l'Union nationale des agriculteurs, de toutes sortes d'organismes comme, par exemple, l'Ontario Tobacco Board, tous sont en faveur de ce projet de loi. Je dirai même que l'Ontario Tobacco Board a raté une vente importante récemment parce que ce texte n'avait pas été voté. Le Conseil horticole, qui est représenté dans toutes les provinces du pays, approuve la création de la société Canagrex qui est nécessaire, selon lui. Il se compose d'associations agricoles représentatives, à travers le pays, dont les membres veulent accroître et utiliser le potentiel à leur disposition, potentiel que leur a dévolu la nature et qui n'est pas exploité de façon optimale.

Un seul petit groupe, au sein du secteur agricole, s'oppose à Canagrex, mais la grande majorité des associations agricoles l'approuve.

• (1140)

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais la présidence a suivi attentivement ses remarques, ainsi que celles des députés qui l'ont précédé. Je tiens à signaler à la Chambre que nous en sommes à l'étape du rapport. Les remarques doivent porter sur la question à l'étude. Nous en sommes à la discussion des amendements proposés, dont certains ont été regroupés, et j'invite tous les députés à limiter leurs observations à ces derniers. L'étape du rapport, si vous me permettez de le rappeler, n'est pas le moment voulu pour discuter du principe général du projet de loi. Cela se fait en général à l'étape de la deuxième lecture ou, encore une fois, lors de la troisième lecture. C'est pourquoi je compte sur la collaboration de tous les députés pour se conformer aux règles.